

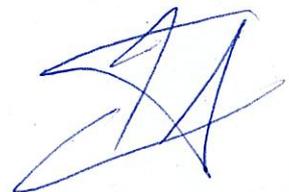
Le directeur général

Paris, le 28 mai 2025

Objet : Fixation de l'encours de refinancement de la LR18002 à 25 Md FCFP

AVIS AUX ETABLISSEMENTS DE CREDIT N° 2025/04

Conformément aux décisions du Conseil de surveillance de l'IEOM, l'IEOM décide de fixer l'encours de la LR18002 à 25 Md FCFP, en remplacement de la LR18001 arrivant à échéance le 15/10/2025.



Ivan ODONNAT